

Nouméa, le 9 janvier 2014

COMMUNIQUÉ du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Risque de feu de forêt : **PREVIFEU rouge sur les communes de Paita, Dumbéa, Bourail, Farino, Moindou, Sarraméa, Koumac, Kaala-Gomen, Voh, Koné, Pouembout, Canala, Kouaoua, Houailou et Poya**

Jeudi 9 janvier 2014, la Nouvelle-Calédonie est soumise à un aléa feux de forêt extrême de couleur rouge pour les 15 communes suivantes : **Paita, Dumbéa, Bourail, Farino, Moindou, Sarraméa, Koumac, Kaala-Gomen, Voh, Koné, Pouembout, Canala, Kouaoua, Houailou et Poya.**

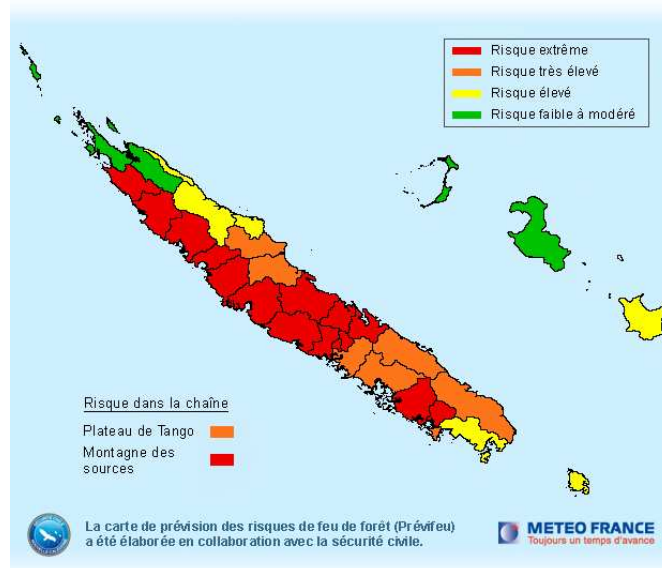
Ce niveau de risque entraîne :

- une interdiction totale de feu à usage non domestique sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie ;
- la surveillance des zones soumises à cet aléa par les forces de la gendarmerie, les services municipaux et les sapeurs-pompiers ;
- le pré-positionnement sur les zones concernées, à la demande du Président du gouvernement de deux HBE.

Le président du gouvernement appelle à la vigilance citoyenne de chacun et au respect de ces consignes afin d'éviter tout comportement concourant à l'augmentation du risque d'incendie.

En conséquence l'arrêté n° 2014-236/GNC-Pr (en PJ) portant interdiction de tout usage du feu en espace naturel, pris hier par le président du gouvernement, est maintenu.

Risque de feu de forêt pour le jeudi 09 janvier 2014



Commentaire de Météo-France :

Le risque d'incendie sera maximal demain jeudi avec le renforcement du vent. Toutefois, il devrait baisser sur le Sud avec l'arrivée de quelques averses.

Copyright Météo-France